

**FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
RÉCLAMATION EN REMBOURSEMENT DE PERTES
EN VERTU DE
LA LOI SUR L'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS**

No permanent (FADQ)	No d'identification (prêteur)
	No prêt (FADQ)

Identification du prêteur

Identification de l'emprunteur

**Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
Gouvernement du Québec**

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1), le soussigné réclame par les présentes le montant de la perte subie par le prêteur susmentionné et résultant d'un prêt consenti en vertu de la Loi

(indiquer la loi en vertu de laquelle le prêt a été consenti)

prêt qui a été obtenu par l'emprunteur ci-dessus nommé et, selon le cas, dont le paiement a été assumé par le débiteur ci-dessus nommé.

Ce montant, calculé en conformité de l'article 4 de la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers et des articles 3 et 5 du Règlement d'application de cette loi, comprend :

Le montant en capital et en intérêts impayés jusqu'à la date de la réclamation, tant sur le prêt que sur des dépenses visées à l'article 5 du Règlement, qui sont reliées au prêt et qui ont été encourues par le prêteur

\$ _____

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE PAR LES PRÉSENTES que les calculs d'intérêts effectués correspondent exactement aux charges faites à l'emprunteur, que tous les encaissements y ont été enregistrés et qu'il a fourni toutes les pièces exigées pour la présentation de la réclamation.

De l'avis du représentant soussigné du prêteur, le solde dudit prêt n'est pas recouvrable de l'emprunteur (ni du débiteur, si le paiement du prêt a été assumé par un tiers).

Date

Signature d'un représentant du prêteur

--	--

Adresser à :

La Financière agricole du Québec

Direction du recouvrement

1400, boulevard de la Rive-Sud

Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7